

PACTES DE TERRITOIRE

EN 2023, 20,5M€ DE SUBVENTIONS MOBILISÉS PAR LE DÉPARTEMENT AU BÉNÉFICE DU BLOC COMMUNAL POUR LES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS ET DE PROXIMITÉ !

Le Département de l'Ain, premier partenaire des communes et des intercommunalités, a mis en place en 2021 un dispositif de contractualisation avec les collectivités, pour être au plus près des besoins des territoires. Ainsi, sept Pactes de territoire ont été établis pour soutenir les collectivités du « bloc communal » et les syndicats des eaux, dans leurs projets d'investissement. Lors de la session du 12 décembre 2022, les élus se sont prononcés pour l'accompagnement de 403 projets en 2023, pour un montant de plus de 20 millions d'euros*, un soutien majeur en période de crise.



Jean Deguerry
Président du Département

" La contractualisation est un élément extrêmement important pour nos territoires. Dans le contexte de hausses de prix généralisées, il est essentiel de continuer à soutenir les investissements du bloc communal. Nous sommes tous inquiets de l'impact des crises sur les entreprises et les capacités d'investissement des collectivités. En France, 70% des investissements émanent de la commande publique. En maintenant en 2023 notre enveloppe globale de 20,5 M€ pour la contractualisation, le Département favorise l'investissement sur le terrain et soutient pleinement l'impact de la commande publique sur l'économie. C'est un enjeu essentiel pour notre collectivité mais aussi pour les entreprises du Département. "



Charles de la Verpillière
Vice-président du Département
délégué à la contractualisation et
à l'aménagement du territoire

" Malgré un contexte budgétaire contraint et incertain, le Département de l'Ain mène une politique volontariste de soutien aux collectivités du bloc communal, alors même que de nombreux autres Départements se sont désengagés. Suite aux 7 réunions de territoire que nous avons organisées et à l'important travail de concertation qui a été mené par l'ensemble des Conseillers départementaux, ce sont 403 projets que nous avons décidé de soutenir. Je m'en réjouis : ce sont plus de 20M€ de subventions départementales qui généreront près de 180 M€ d'investissement public !"

* Subventions votées pour 2023 :

- 9 878 909 € pour le soutien aux équipements de proximité des communes dont 445 083 € pour la vidéoprotection
- 6 489 891 € pour la politique de l'eau • 2 963 177 € pour le soutien à la transition écologique • 1 002 152 € pour le soutien aux projets d'investissements structurants • 855 575 € pour le soutien au patrimoine historique bâti